



PROCES VERBAL

Assemblée générale de clôture

Mercredi 23 juin 2021

**En raison de la crise sanitaire,
l'Assemblée Générale a eu lieu aux heures et dates prévues via Teams.**

Présents :

CARRIERES (V. Cassez), CONFLANS (D. Delhay), DEUX-RIVES (S. De Almeida), ES
ESSARTS (M. Naye), FEUCHEROLLES (S. Schmit), FONTENAY (T. Conter), HOUILLES (C.
Brugnon), MAISONS-LAFFITTE (B. Dannepond), MARLY (S. Schmit), MERY/OISE (M.
Mandet), MEULAN (S. Gallet), LE PERRAY (G. Lansonneur), PONTCHARTRAIN
(B. Ordonneau), RAMBOUILLET (G. Beauregard, I. Bouteiller, M. Landon), SAINT-CYR-
L'ECOLE (J. Serre), TRAPPES, (R. Tout) VERNOUILLET (N. Butin, C. Labourel),
VERSAILLES (Pascal et Estelle)

Représentants invités :

S. Gallet (Permanente du Comité FGST 78)

Absents :

CELLOIS, CHATOU, EPERNON, MAUREPAS, ESA MUREAUX, MONTIGNY,

Excusés :

BEYNES

Violaine CASSEZ, Présidente, ouvre la séance à 19h10 et remercie les participants.

Ordre du jour

1) ANNEE BLANCHE ET COMPENSATIONS.....	2
2) CERTIFICAT MEDICAL.....	4
3) PREPARATION DE LA SAISON 2021-2022	5
4) CALENDRIER PREVISIONNEL 2021-2022.....	8
5) QUESTIONS DIVERSES.....	8
6) ELECTION DE LA COMMISSION	9

1) ANNEE BLANCHE ET COMPENSATIONS

AVOIR FEDERAL DE 25 %

Réunie en Assemblée Générale électorale les 9 et 10 avril 2021, la FSGT a pris des décisions visant à soutenir les clubs à travers notamment un plan de soutien se traduisant par un avoir de 25 % calculé sur les licences et affiliations prises en saison 2020/2021 ou en saison civile 2021 et à utiliser la saison prochaine.

Ces 25 % se feront hors assurance et abonnement revue sport plein air.

Sylvie a envoyé un courrier explicatif par mail le 10 juin 2021 aux présidents et aux correspondants de club comprenant le montant provisoire (comme expliqué lors de l'Assemblée Générale) de cet avoir.

AVOIR COMITE FSGT 78 DE 25 %

Dans un esprit de solidarité, le Comité Directeur de votre Comité FSGT 78 a pris la décision d'accorder aux clubs une remise de 25 % supplémentaire sur le montant des affiliations et des licences hors assurance pour la saison 2021/2022, que ce soit un renouvellement de licences ou non.

Ces 25 % seront pris sur la part départementale qui revient au Comité des Yvelines.

Cet avoir sera déduit des prochaines factures de la saison prochaine

Une explication est demandée sur la décomposition de la réduction sur la licence. Une licence adulte est facturée 33 euros. Elle reviendra à 28,86 euros, hors assurance (3 euros), et ce, que l'adhérent ait pris une licence l'année précédente ou pas.

Pour information, voici la répartition financière d'une licence adulte :

- Part Fédérale 14,88 €
- Part Régionale 1,56 €
- Part Comité 16,56 € (avoir de 25% sur la saison 2021/2022)

Les clubs s'interrogent sur le fait que l'avoir soit si faible, en n'ayant joué à peine 20% de la saison, une remise de 25% ne leur semble pas proportionnée.

Il est précisé que l'avoir fédéral de 25 % sur la saison 2020/2021 a été décidé lors de l'AG Elective de la FSGT au niveau Fédéral et que l'avoir du Comité FSGT 78 de 25 % sur la part départementale pour la saison 2021/2022 a été décidé en Comité Directeur et informé lors de l'AG du Comité FSGT 78 du 05/06/2021 où tous les clubs du Comité FSGT 78 étaient conviés.

Le Président du Comité FSGT 78 a regretté que peu de club soient présents lors de cette AG.

Ces décisions ont été votées et ne peuvent plus être remises en cause.

ENGAGEMENT D'EQUIPES

Championnat des Yvelines :

Lors de l'Assemblée Générale du Comité FSGT 78 du samedi 05 juin 2021, le Président du Comité a précisé que les Commissions pouvaient prendre des décisions concernant les compensations à attribuer.

Etant donné le paiement des engagements de l'an dernier et la saison blanche qui en a découlé, la question est posée de savoir si le budget de l'an dernier, non utilisé, est reportable sur la saison 2021/2022. Sylvie va se renseigner auprès du Comité Directeur et du Président du Comité FSGT 78 et fera suivre la réponse à la Commission volley.

La Commission Volley FSGT 78 propose que toute équipe **déjà engagée** en championnat la saison dernière ne repayera pas son engagement pour la saison à venir.

→ Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les clubs présents et sera donc applicable pour la saison 2021/2022

→ Pour info : Ces compensations viendront en diminution du budget 2021/2022 de la Commission (pour achats de récompenses, achat pour les pots, remboursement frais de la Commission, ...)

Il est donc clair qu'il n'y aura pas de budget pour nos frais (sauf report des engagements de la saison dernière) pour les finales de coupe sénior et jeune, notamment. Sylvie précise que les coupes ayant été payées l'an dernier, il n'y aura pas à en racheter cette année.

Il est donc convenu de supprimer tous les frais, les pots de finale de coupe, restaurant de la Commission, etc. Seuls les engagements jeunes seront perçus ainsi que les engagements d'équipes supplémentaires non engagées la saison dernière qui serviront aux dotations pour les Jeunes, qui seront, elles aussi, amoindries.

Coupe des Yvelines :

Les clubs bénéficiaient d'une remise pour la saison 2020/2021 (*décision votée lors d'un Comité Directeur*), mais elle n'a malheureusement pas pu être appliquée étant donné que la Coupe des Yvelines n'a pu avoir lieu.

Cette remise sera donc reconduite pour la saison 2021/2022, soit la gratuité de la Coupe des Yvelines.

2) CERTIFICAT MEDICAL

POUR LES MINEUR(E)S

Evolutions réglementaires et modalités de mise en œuvre

Le décret n°2021-564 du 07 mai 2021 a modifiée et complétée les articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du sport sur le dispositif du certificat médical.

Il n'y aura plus de certificat médical à fournir pour les mineurs s'ils ont répondu « non » à toutes les questions du questionnaire médical réservé aux mineurs, qui comprend 24 questions.

En revanche, cela n'exempt pas l'établissement d'un certificat médical de surclassement qui sera lui, renouvelable chaque année.

Sylvie explique aux participants les nouvelles dispositions.

Un mail explicatif comprenant tous les documents (questionnaires de santé et attestations mineur.es et majeur.es) a été envoyé à l'ensemble des présidents et des correspondants des clubs affiliés au Comité FSGT 78.

Ces documents sont aussi consultables sur le site du Comité FSGT 78 et sur celui de la Commission Volley.

Les clubs s'inquiètent de la fiabilité de ce questionnaire, étant donné qu'il est confidentiel.

Sylvie précise que dans le mail envoyé (ou sur le site du Comité FSGT 78, ou sur le site de la Commission volley et sur le site de la FSGT Fédéral) l'attestation y est disponible et que le club doit obligatoirement récupérer cette attestation si le-la licencié majeur.e ou mineur.e renouvelle son certificat médical et ne doit en aucun cas récupérer le questionnaire de santé qui est un document strictement personnel et confidentiel.

Violaine propose de sortir cette attestation du questionnaire et de le mettre en ligne sur le site, à disposition des clubs.

POUR LES MAJEUR(E)S

Pour les seniors aussi, le règlement évolue.

Désormais, pour le renouvellement du certificat médical, si le-la majeur.e a répondu à au moins une réponse positive du questionnaire de santé, le certificat médical présenté doit avoir moins de 6 mois par rapport à la date de demande de la licence FSGT mais il reste toujours valable pour 3 ans.

Par contre pour une première demande de licence FSGT, le certificat médical à présenter doit avoir moins d'un an.

3) PREPARATION DE LA SAISON 2021-2022

Le calendrier prévisionnel est en ligne sur le site de la Commission.

Violaine souligne la rapidité avec laquelle débute le championnat. David précise qu'il a été contraint de pratiquer ainsi vu le nombre important de journées, surtout sur les poules de 14 et reconferme qu'il ne s'agit là, que d'un calendrier provisoire. Par ailleurs, il a notifié que les 1^{res} semaines de vacances pouvaient servir de dates de report en cas de retard de calendrier.

Pour éviter les demandes de report excessives en début de saison, Michel demande à ce que les 4 premières semaines du calendrier soient attribuées aux J1 et J2.

COMPOSITION THEORIQUE DES POULES SENIORES

Nous avons été contraints de déclarer la saison 2020-2021 blanche.

Par conséquent, nous reprendrons la composition exacte de début de saison telle qu'elle avait été définie dans le **PV de clôture de la saison 2019-2020.**

Toutes les montées-descentes qui avaient été actées pour compenser les non-réengagements sont nulles et non avenues. Nous repartons donc sur les poules théoriques suivantes :

POULE 1	
1	Maisons-Laffitte 1
2	Montigny 1
3	Vernouillet 1
4	Le Perray 1
5	Fontenay 1
6	Carrières 1
7	Conflans
8	ESA Mureaux
9	Le Cellois-Chesnay
10	Houilles 1

POULE 2	
1	Saint-Cyr 1
2	Meulan 1
3	Versailles 1
4	Maisons-Laffitte 2
5	Montigny 2
6	Houilles 2
7	Chatou 1
8	Chatou 2
9	Maule
10	Rambouillet 2

POULE 3	
1	Le Perray 2
2	Trappes 1
3	Saint-Cyr 2
4	Bois-d'Arcy
5	Chatou 3
6	Meulan 2
7	Feucherolles
8	Rambouille 1
9	Carrières 2
10	Beynes
11	Houilles 3
12	Rambouillet 4
13	Versailles 2
14	Fontenay 2

POULE 4	
1	Vernouillet 2
2	Le Perray 3
3	Carrières 3
4	Meulan 3
5	Chatou 5
6	Le Perray 4
7	Les Essarts
8	Houilles 4
9	Deux-Rives
10	Marly 1

POULE 5	
1	Rambouillet 3
2	Carrières 4
3	Vernouillet 3
4	Maurepas 2
5	Trappes 3
6	Chatou 4
7	Maurepas 1
8	Le Perray 5
9	Marly 2
10	Trappes 2

FEMININES P1	
1	Maisons Laffitte
2	Méry-sur-Oise 1
3	Carrières 1
4	Houilles 1
5	Conflans
6	Carrières 2
7	Bois d'Arcy
8	Deux-Rives
9	Meulan

FEMININES P2	
1	Fontenay
2	Rambouillet
3	Houilles 2
4	Méry-sur-Oise 2
5	Maule
6	Trappes
7	Versailles
8	Les Essarts
9	Saint-Cyr
10	Vernouillet

DATES DU CHAMPIONNAT JUNIOR

La Commission et le Comité craignent une désertification des catégories Junior et fait un tour de table pour savoir quels clubs reconduisent leurs sections Juniors

- Deux Rives..... Plus de ses sections Jeunes
- Meulan 1 espoir (normalement)
- Chatou absent
- Carrières plus d'équipe
- Fontenay 1 espoir, 1 cadet
- Marly 1 espoir 1 cadet et 1 minime
- Feucherolles pas d'équipe
- Le Perray peut-être 1 espoir, 1 minime
- Beynes absent
- Rambouillet..... 1 espoir

Le championnat minime semble donc très compromis. Si seulement 2 équipes s'engagent, il semble que la Commission ne créera pas de championnat et mettra les clubs en relation pour des rencontres amicales.

CADET ESPOIR

27 novembre
11 décembre
22 janvier
05 février
12 mars
26 mars
Coupe : 09 avril

MINIME

20 novembre
04 décembre
15 janvier
12 février
19 mars

Le calendrier ainsi que les catégories actualisées ont été mis à jour sur le site de la Commission.

Affiliations et licences saison 2021/2022 :

→ Pas d'augmentation pour 2021/2022

	<u>Tarifs Yvelines</u>	<u>Evolution</u>
CATÉGORIE 1 (Nouveau club et jusqu'à 20 licences) (Petite association, peu structurée, en création,)	71.32 €	- 0 €
CATÉGORIE 2 (de 21 à 250 licences) (Association structurée, participant régulièrement aux activités FSGT)	136.17 €	- 0 €
CATÉGORIE 3 (Association omnisports, avec plusieurs sections)	415,04 €	0,00 €

Tarifs licences

Assurance comprise - l'assurance individuelle reste au tarif inchangé de 3 € :

Type de licences avec assurance	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2021/2022	Evolution
Licence Adulte 2003 et avant	36.00 €	36.00 €	+ 0, €
Licence Jeune Entre 2004 et 2008	29.72 €	29,72 €	+ 0, €
Licence Enfant 2009 et après	20.10 €	20,10 €	+ 0€
Carte 4 mois Adulte	17.18 €	17,18 €	+ 0 €
Carte 4 mois Jeune	14.43 €	14,43 €	+ 0 €
Carte 4 mois Enfant	10.53 €	10,53 €	+ 0 €
Carte FSGT	10.86 €	10,86 €	+ 0 €
Carte CIP	2.86 €	2,86 €	+ 0 €

Tous les documents ont été envoyés pour la ré-affiliation qui est ouverte en ligne sur le site des licences jusqu'au 14 août.

Passé cette date, il faudra contacter Sylvie pour un renvoi manuel.

Tarifs engagements d'équipes :

Gratuité pour les équipes engagées la saison dernière.

- Engagement 1re équipe en championnat 76 €
Si l'équipe a été engagée en 2020/2021 Gratuité compensatoire
- Equipe supplémentaire ou engagement d'une seule équipe loisir 38 €
Si l'équipe a été engagée en 2020/2021 Gratuité compensatoire
- Championnats jeunes (cadets – espoirs) 20 €
- Jeunes féminines, minimes et coupes jeunes Gratuit
- Coupe seniors Gratuité compensatoire

4) CALENDRIER PREVISIONNEL 2021-2022

- Engagements championnats seniors du 1^{er} au 15 septembre
- Assemblée générale de reprisemercredi 15 septembre
- Début des compétitions seniors lundi 20 septembre
- Engagements jeunes et challenge loisir..... avant le samedi 23 octobre
- Engagements coupes seniors..... avant le samedi 27 novembre
- Finales de coupes jeunes samedi 9 avril
- Finales de coupes seniors semaine du 16 mai
- Assemblée générale de clôture..... Mercredi 22 juin

5) QUESTIONS DIVERSES

- Validation des licences :
Michel demande s'il est possible que la licence soit valide au moment de l'émission de la licence et non au moment de la validation de la licence.
Tout est une question d'assurance :
Après renseignements pris auprès de la MDS, pour une première demande de licence, l'assurance prend effet au moment de la demande de licence sur le site des licences. **Par contre** pour un renouvellement de licence, l'assurance ne débute qu'à partir de la validation de la licence sur le site des licences.
Un mail avait été envoyé à la Commission volley courant saison 2019/2020 sur ce sujet comprenant la réponse de la MDS.
- Versailles demande : Si le gouvernement referme à nouveau les gymnases, y a-t-il possibilité de report de match, d'adapter le calendrier ?
David précise que cette année, il l'a déjà fait à 2 reprises, lorsque le gouvernement annonçait un assouplissement des mesures sanitaires.
- Maisons-Laffitte demande s'il faut envoyer le chèque en même temps que l'affiliation.
Non, ce sera pris sur l'avoir qui a été accordé et envoyé par mail.
Il n'est pas nécessaire d'établir le paiement si le montant total de l'affiliation, des trois premières licences obligatoires et des frais de ports sont inférieurs à l'avoir.
Pour le cas contraire, le club devra faire le complément par chèque ou par virement.
- Versailles revient sur les certificats médicaux et demande s'il y a un médecin référent pour des licenciés en difficulté physique. Sylvie doit se renseigner auprès de la fédération et faire suivre la réponse au club.

6) ELECTION DE LA COMMISSION

Comme chaque saison, tous les membres de la Commission sont démissionnaires.

Démissionnent :

- **Violaine Cassez**, Présidente
- **David Waeytens**, Secrétaire général et Vice-président
- **Eric Espèche**, Président de la Commission d'Appel
- **Michel Naye**, Responsable des championnats masculins
- **Nathalie Butin**, Responsable des championnats féminin et loisir
- **Christine Brugnon**, Responsable coupe et organisation du championnat féminin

Se représentent et sont réélus à l'unanimité :

Christine Brugnon, Nathalie Butin, Violaine Cassez, Michel Naye, David Waeytens (par ordre alphabétique)

Eric Espèche ne souhaite pas se représenter aux vues du nombre de réclamations qu'il y a eu, souvent infondées et rarement argumentées. Il est rappelé que tous les membres de la Commission sont bénévoles et que ces enfantillages sont chronophages et empiètent sur la vie professionnelle.

Ni David, ni Violaine ne souhaitent reprendre cette présidence. David précise qu'il n'est pas assez ancien à la Commission pour connaître les usages face aux réclamations.

La procédure sera donc la suivante.

- Réception des réclamations gérées par le responsable de championnat en application du règlement.
- S'il y a appel, David et Violaine se concertent pour trouver une réponse équitable.
- S'ils n'arrivent pas s'accorder, c'est le responsable du championnat neutre désigné dans le Règlement général qui tranchera.

Sylvie Gallet : secrétaire et gestion administrative

La Présidente clôt la séance à 21h00